



Communiqué de presse

L'impact du premier rapport du Projet Arcadie

Après la publication du premier rapport du Projet Arcadie sur l'efficacité du contrôle de la Haute Autorité pour la Transparence dans la Vie Publique (HATVP), 112 nouvelles déclarations d'intérêts ont été mises en ligne.

Pour rappel : au 16 janvier 2019, 61 députés avaient strictement respecté leurs obligations déclaratives. **Au 29 janvier 2019, ils sont 110 sur 575.**

Il paraît évident que ces mises à jour massives sont le résultat de la couverture médiatique qui a accompagné ce premier rapport. En effet, 42 ont été faites le 16 janvier, 28 le 17 janvier, le reste s'est étalé entre le 18 janvier et le 23 janvier. La majorité de ces déclarations ont été mises en ligne le 23 janvier 2019 à partir de 11h39.

La répartition par groupe parlementaire est désormais la suivante :

Groupes parlementaires	Nombre de députés ayant respecté strictement leurs obligations déclaratives	Nombre de députés en total dans le groupe	Proportion député/groupe
Gauche Démocrate et Républicaine	1	16	6%
La France insoumise	2	17	12%
La République en Marche	75	307	24%
Les Républicains	9	104	9%
Mouvement démocrate et apparentés	10	46	22%
Non-inscrit	2	14	14%
Socialistes et apparentés	6	29	21%
UDI, AGIR et indépendants	4	28	14%
Libertés et territoires	1	16	6%
Total général	110	577	19%

À ce jour, deux déclarations sont encore manquantes : celle de Stéphane Travert et de Pascal Brindeau.

La plus forte progression concerne le groupe LREM, qui passe de 41 députés à 75 et garde ainsi la tête de classement, suivi du groupe MoDem et des Républicains. Les non-inscrits, les GDR et Libertés et Territoires restent en bas de classement.

Les modifications de déclaration ont principalement porté sur les assistants parlementaires (58 mentions), le contrôle d'une activité de conseil (9 mentions) et les fonctions politiques (8 mentions). Certains députés ont profité de l'occasion pour mettre à jour les rémunérations perçues durant l'exercice de leur mandat, que ce soit des indemnités ou des revenus professionnels.

Mardi 29 janvier 2019



Il est possible de tirer deux enseignements de ces nouvelles déclarations : la presse a un rôle important en matière de prévention car malgré des relances assez fréquentes, par tous les moyens et notamment sur les réseaux sociaux sur ce sujet, les députés n'ont procédé aux mises à jour qu'après la publication du rapport et sa reprise dans les médias.

Une mise en ligne qui pose question

Le second enseignement concerne la mise en ligne des déclarations d'intérêt des députés. Alors que les déclarations d'intérêts ne sont pas examinées préalablement à leur publication, elles ne sont pas mises en ligne immédiatement par la HATVP. Si l'écart constaté est de 8 jours en moyenne, certaines déclarations ont été mises en ligne moins d'une heure après leur dépôt. Sous la précédente législature, des variations très importantes avaient été relevées entre le dépôt et la mise en ligne¹, ce qui peut porter préjudice aux parlementaires. Le délai de mise en ligne le plus important avait concerné Dominique Bussereau, avec 615 jours entre le dépôt et la mise en ligne. Une prochaine étude s'intéressera précisément ces variations.

Le rapport du 16 janvier 2019 : <https://projetarcadie.com/content/corruption-deputes-hatvp>

Le sondage de l'IFOP pour le Projet Arcadie sur la corruption des élus : [https://projetarcadie.com/sites/default/files/116096 - les francais et la corruption des élus - resultats.pdf](https://projetarcadie.com/sites/default/files/116096_-_les_francais_et_la_corruption_des_elus_-_resultats.pdf)

¹Bilan de la HATVP sur les déclarations des députés <http://blog.projetarcadie.com/content/bilan-de-la-hatvp-sur-les-declarations-des-deputes>